

Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Sous-commission « Joueurs »

Date 15/06/2007

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	15 juin 2007
Président	Jean-Jacques AMORFINI

Présents	René CHARRIER, Jean-Luc GRIPOND, Jean-Pierre LOUVEL, Sylvain KASTENDEUCH, François KLEIN, Philippe PIAT.
Excusés	
Assistent	Philippe DIALLO, Gervais MARTEL, Gérard PARENTIN, Jean-Claude PLESSIS, Benjamin VIARD, Arnaud ROUGER.

- **Adoption du procès verbal du 15 mai 2007**

La Commission,
adopte le procès verbal de la réunion du 15 mai 2007.

- **La suppression de art 261 suite à la décision de cour d'appel de Lyon**

La Commission,
compte tenu de la décision de la cour d'appel de Lyon (chambre sociale) dans le litige opposant Olivier Bernard à Olympique Lyonnais, l'UNFP demande la suppression dans la charte de l'article 261,

Les représentants de l'UCPF refusent cette proposition compte tenu des accords pris lors de leur AG du 15/06/07 entre les clubs fixant des indemnités de formation dissuasives pour des mutations franco-françaises de joueurs en fin de contrat de formation,

l'UCPF propose la tenue en septembre d'une réunion destinée à étudier avec l'UNFP, une nouvelle approche de la formation,

Philippe Piat, président de l'UNFP indique que l'UNFP entend parallèlement à cette éventuelle réunion faire valoir les droits des joueurs à la lumière de l'arrêt de la cour d'appel de Lyon,

Philippe Piat demande que ces nouvelles dispositions lui soient communiquées ce qui est accepté par l'UCPF.

Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Sous-commission « Joueurs »

- **Analyse et perspectives de l'article 276 "Accidents du travail ou maladie"**

La Commission,

prend connaissance du document établi par l'UNFP concernant les modalités de prises en charge du salaire des joueurs en cas d'accidents du travail ou de maladie,

les représentants des clubs étudieront cette proposition pour apporter une réponse lors des prochaines réunions.

- **Accord sur les modalités de compensation du passage de 4 à 3 PSS.**

La Commission,

entend les représentants des clubs et des joueurs faire part de leur position,

dit qu'il convient de finaliser avec la LFP les modalités de compensation du passage de 4 à 3 PSS.

- **Projet de modification du règlement intérieur type des clubs et des centres de formation**

La Commission,

prend connaissance de la proposition des représentants des clubs concernant l'aménagement des dispositions de la CCNMF au sujet du règlement intérieur type des clubs ou des centre de formations,

attend les remarques de l'UNFP pour se prononcer.

- **Questions diverses**

- **Projet de modification de la CCNMF**

La Commission,

entend les représentants de l'UNFP indiquer qu'ils présenteront un projet de modification de la CCNMF concernant les articles 255, 257 et 280.

- **Prochaine réunion**

Sur convocation deuxième quinzaine de septembre